

Subdélégation de signature en matière d'administration générale Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) - des Vosges

Le Directeur du service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Vosges,

VU le décret du 8 décembre 2017 nommant Monsieur Pierre ORY, Préfet des Vosges ;

VU l'arrêté 354558 du ministère de la Défense, portant titularisation dans le corps des attachés d'administration d'Etat de M. Yann BIGNON, chargé des fonctions de Directeur départemental de l'ONACVG des Vosgesn

VU l'arrêté préfectoral n°14/18 du 2 janvier 2018 accordant délégation de signature à M. Yann BIGNON, Directeur du service départemental de l'ONACVG des Vosges,

DECIDE

Article 1er:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann BIGNON, Directeur départemental de l'ONACVG des Vosges, subdélégation est donnée à Madame Christelle CAMUS, SACN, pour l'ensemble des actes énumérés dans l'arrêté préfectoral n° 14/18 visé ci-dessus.

A l'exclusion de la signature des notations et appréciations écrites des personnels.

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann BIGNON, Directeur départemental de l'ONACVG des Vosges et de Madame Christelle CAMUS, subdélégation est donnée à Madame Laura GROSJEAN, Agente sous contrat, pour l'ensemble des actes énumérés dans l'arrêté préfectoral n° 14/18 visé ci-dessus et se référant à son activité principale.

A l'exclusion de la signature des notations et appréciations écrites des personnels ainsi que des actes comptables

Article 3:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yann BIGNON, Directeur départemental de l'ONACVG des Vosges et de Madame Christelle CAMUS, subdélégation est donnée à Madame Isabelle LIMONIER, AAP1, pour l'ensemble des actes énumérés dans l'arrêté préfectoral n° 14/18 visé ci-dessus.

A l'exclusion de la signature des notations et appréciations écrites des personnels

Article 4:

Les agents désignés ci-dessus sont chargés de l'exécution de la présente subdélégation qui annule et remplace la précédente et qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 03 janvier 2018 Le Directeur départemental

Yann BIGINON